



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E71120

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/1968  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 31/12/2001  
40 200

Raison sociale : ENTREPRISE GALLART BATI-COMMINGES

AVENUE DES TOUREILLES  
BP 50  
31210 MONTREJEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOULOUSE

Téléphone : 0630342688

Fax : 05 61 95 92 64

Siret : 546 880 139 00011

Portable :

Code NACE : 4120B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 0075166

E-mail : ferasse@gallart-batiment.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP 145551H124400/001

FERASSE NICOLAS PRÉSIDENT / FERASSE NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 145551H1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée) Mention RGE	19/01/2021
2371	Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	19/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des planchers bas	19/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE  
109 RUE JEAN BART  
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.